



ICSC-EM
Initiatives citoyennes en sécurité civile
de l'Est de Montréal

**ÉTUDE PUBLIQUE DU RAPPORT ANNUEL 2013
du SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL (SIM)**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

« Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leur droit à la sécurité, la Ville de Montréal s'engage à : a) aménager son territoire de façon sécuritaire ; [...] d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile ; e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens »

ARTICLE 26 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités | Engagements

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE
23 AVRIL 2014**

Introduction

Initiatives citoyennes en sécurité civile de l'Est de Montréal (ICSC-EM) répond à l'invitation adressée le 9 avril par la présidente de la Commission de la sécurité publique et vice-présidente du comité exécutif, Madame Anie Samson, maire de l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, à participer à l'étude publique du rapport annuel 2013 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Nous remercions la Commission de fournir aux résidents, travailleurs et autres citoyens en transit, dans les multiples zones d'exposition aux risques technologiques de l'extrême-est industriel de l'agglomération de Montréal, l'opportunité d'alerter nos nouveaux commissaires-élu(e)s le 3 novembre dernier, de l'interface, *citoyenne celle-ci*, du « branding » sous-tendant ce rapport, « *le citoyen au cœur de toutes nos actions* ».

Maurice H. Vanier président

également vice-président (citoyens) du CMMIC-EM | administrateur-citoyen et coordonnateur du comité d'éthique au Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) | membre de l'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ) | secrétaire-trésorier et répondant de la protection civile de l'Association des riverains du Vieux-Pointe-aux-Trembles (ARVPAT) | membre des comités industriels de liaison avec la communauté des grandes entreprises Suncor Énergie, Chemtrade Montréal, Terminaux canadiens Canterm et Association industrielle de l'Est de Montréal | Fondateur et membre de la SODEC RDP-PAT-ME | Membre des Chambres de commerce de l'Est de Montréal et de la Pointe-de-l'Île.

1978-1982 : maire de Pointe-aux-Trembles, co-président de la régie inter municipale de protection incendie Montréal-Est & Pointe-aux-Trembles et secrétaire de la Conférence des maires de la banlieue de Montréal | 1983-1986 : conseiller municipal de PAT à la Ville de Montréal-membre du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, président de la commission permanente de l'Environnement, membre de la commission de l'Aménagement et du comité de vérification interne | 1983-2006 : fondateur et directeur général du centre communautaire Roussin de la Ville de Montréal

AVERTISSEMENT

a) Notre intervention auprès de la Commission apparaîtra passablement critique du passé 2011-2013 en matière de sécurité civile apparaissant dans des éléments de ce rapport, mais notre position sociétale au sein même de l'industrie pétrochimique et métallurgique de l'Est fait que nous demeurons très ouverts à collaborer au présent, quant aux efforts annoncés par le nouveau directeur du SIM (page 1 du rapport).

Jusqu'à l'invitation lancée le 9 avril, nous n'avions pas prévu exposer publiquement certains des segments d'un argumentaire en préparation chez nos conseillers juridiques et dont la députée-ministre de Pointe-aux-Trembles, madame Nicole Léger, nous avait assuré lors d'une tentative de conciliation avec des représentants industriels le 24 février dernier, qu'elle se chargerait elle-même d'intervenir instamment auprès d'élus municipaux concernés par le dysfonctionnement particulier subi au Comité mixte municipalités, industries, citoyens de l'Est de Montréal (CMMIC-EM). Sans douter nullement de la pertinence de son engagement à la suite de sa 7e réélection à l'Assemblée nationale malgré la défaite de son gouvernement, l'ICSC-EM a estimé qu'elle devait quand même tirer profit de cette opportunité sur l'apport de sa contribution aux travaux de cette Commission.

b) Les citoyennes et citoyens qui s'impliquent bénévolement dans les instances industrielles de dialogue et de concertation des usines de nos grandes entreprises de l'Est de Montréal, ne doivent pas être apparentés à des activistes radicaux de l'environnement, même si nous estimons que ceux-ci font toujours œuvre utile en contrepoids aux activistes économiques militant au sein de leurs sièges sociaux. Nous constituons une espèce fragile de voie intermédiaire et solidaire du « vrai » développement durable, un état permanent de tension entre ses trois intrants. Notre particularité est de vouloir prévenir en amont, le risque d'accident humanitaire majeur que constituent les menaces à la préservation de l'essence même des origines de la protection civile durant la 2^e guerre mondiale : la participation citoyenne.

À propos d'Initiatives citoyennes en sécurité civile de l'Est de Montréal (ICSC-EM)

Initiée par les trois administrateurs-citoyens au CA du CMMIC-EM soucieux de promouvoir et défendre la participation citoyenne en sécurité civile dans l'Est de Montréal, face aux procédés utilisés à leur égard ainsi qu' à la constitution corporative du CMMIC-EM, par l'ex-assistant directeur aux opérations et de la prévention du SIM, ICSC-EM a obtenu ses lettres patentes le 3 mars 2013 (**Annexe A**).

Le 25 avril 2013, à Québec, en présence de Madame Léger et de sa conseillère politique en soutien à nos démarches, avec la participation de notre vice-président principal Daniel R. Savard [*ex-lieutenant retraité du SIM et formateur/matières dangereuses*], de l'expert-conseil Marc Nolin [Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec] sur les applications de la *Charte municipale de communication des risques* et du soussigné, nous avons rencontré le représentant du ministre de la Sécurité publique Stéphane Bergeron. Nous lui avons expliqué le désolant contexte vécu à l'origine de notre incorporation, et la nécessité en découlant, de reconnaître véritablement le citoyen comme « acteur » dans le projet alors en élaboration de la politique québécoise de la sécurité civile 2014-2024.

Parmi nos initiatives récentes, outre notre alerte citoyenne sur « *la simulation du test de sirènes* » du 21 novembre dernier, s'avérant complémentaires à la présentation de ce mémoire, figurent :

- des échanges constructifs avec le président de l'APM et le directeur du SIM et coordonnateur de la sécurité civile, à partir de suggestions contenues à l'**Annexe B**;
- la constitution d'un groupe de travail formé de citoyennes et citoyens actifs dans les divers comités industriels de liaison au sein de l'Association industrielle de l'Est de Montréal;
- notre présentation au colloque 2014 de la sécurité civile et incendie sur la participation citoyenne dans les zones exposées aux risques technologiques – http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/colloques/2014/zone_risque_participation_citoyen.pdf

1-Signalement des rapports annuels d'activités du SIM qui n'ont pas été soumis aux études publiques de cette Commission

Préalablement à nos commentaires sur le bilan du centre de sécurité civile (CSC) inclus dans le rapport annuel d'activités 2013 du SIM, nous signalons à la Commission que, contrairement aux rapports annuels produits par le SPVM, la démocratie participative n'a pas bénéficié durant les sept dernières années, d'études publiques des rapports annuels d'activités publiés par le SIM et le CSC, et ainsi empêché les montréalais, contribuables comme contributeurs, de pouvoir fournir leur appréciation quantitative et qualitative des activités réalisées et omises, et leurs suivis par vous, nos répondants de la démocratie représentative. Nous nous questionnons aussi sur l'omission dans ces rapports, d'éléments importants concernant notre sécurité incendie et civile ayant fait l'objet d'études et de recommandations par d'autres instances.

1^{er} cas de figure : le rapport annuel 2012/bilan CSC - S'il avait été présenté publiquement à la Commission au printemps 2013, nous aurions pu vous commenter parmi les 5 projets rapportés, *la production de la capsule vidéo « la sirène crie, tout le monde à l'abri ! », le test de sirènes effectué en novembre 2012, perspectives 2013 et initiatives et objectifs*. Examinons ici ces deux derniers items, le test de sirènes et la production de la capsule vidéo seront appréciés au point 2 :

Perspectives 2013

« Le CSC désire poursuivre sa stratégie déterminante de communication de risques avec les citoyens via le portail de sécurité civile en y présentant un contenu évolutif et poursuivre son partenariat-clé avec le Comité mixte municipalité industrie (CMMI) »

- Selon ce libellé, on ne peut savoir, ni de quel partenariat-clé il s'agit, et ni avec lequel des trois CMMI recensés dans l'agglomération. Comme le nôtre est le seul incorporé au Québec, avec la raison sociale CMMIC-EM, le « C » indiquant dans l'est de Montréal, la parité entière des citoyens avec les municipalités et les industries dans la gestion partagée des risques industriels, ce n'est pas le nôtre dont il est question.
 - ***Compte tenu qu'il s'agissait d'une action ciblée pour 2013 et qu'elle n'apparaît pas dans le rapport annuel soumis à l'étude publique, nous sommes disponibles pour informer les commissaires de notre constat de « déconstruction 2012-2013 » de notre CMMIC-EM, entreprise par la direction du SIM précédente, pour satisfaire à sa façon aux recommandations du vérificateur général***

Initiatives et objectifs :

1. Tenue de nouvelles simulations afin de s'assurer de l'état de préparation des partenaires ;
2. Accompagnement des industries pour l'installation de nouveaux systèmes d'alerte à la population dans le cadre du Règlement sur les urgences environnementales ;
3. Acquisition d'un logiciel de mesures d'urgence permettant une gestion et une communication de l'information efficaces pour l'Organisation de

sécurité civile de l'agglomération de Montréal, dont les villes et les arrondissements ;

4. Révision de la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal

- ***Le rapport 2013 traite seulement du 1^{er} objectif énoncé en 2012.***
- ***Q : comment la Commission peut s'assurer de l'atteinte ou non ou peu des objectifs du Centre de sécurité civile***

2^e cas de figure : le suivi du rapport 2011 du vérificateur général de la Ville de Montréal sur la gestion des matières dangereuses -

Le 31 mai 2012, lors de l'assemblée publique de l'étude par Commission permanente sur les finances et l'administration et des finances du rapport 2011 du vérificateur général de la Ville de Montréal, le soussigné a soumis le mémoire des administrateurs-citoyens du CMMIC-EM en appui à ses 20 recommandations énoncées dans les 39 pages traitant de la gestion municipale des matières dangereuses sur le territoire de l'agglomération. D'ailleurs, nous avons collaboré à ses demandes, et même davantage en termes de plaintes.

Parmi nos 6 commentaires d'ordre général, déposés sur ses recommandations, le 6^e demandait explicitement à cette commission de transmettre son suivi à la vôtre.

« la gestion des risques liés aux matières dangereuses ou risques technologiques s'inscrit parmi les autres risques (naturels, sanitaires, sociaux) à gérer par la sécurité civile de l'agglomération, et cette préoccupation d'investigation qui devrait être aussi la sienne [celle de la Commission de la sécurité publique] outre le vérificateur général, nous apparaît largement sous-estimée par ladite commission » (page 4 du Mémoire déposé le 31 mai 2012).

Nous ignorons si notre demande a été acceptée. À la lecture du rapport annuel 2013, aucune mention d'un suivi spécifique de l'application des recommandations du v.g. par le SIM n'apparaît. Estimant qu'il aurait dû l'être, nous intégrons ce mémoire à celui-ci, et le soumettons à votre étude. **(Annexe C)**

2-Le bilan 2013 du Centre de sécurité civile (pages 15 à 17) et considérations connexes

Parmi les sujets, soit figurant spécifiquement dans les pages 15 à 17 du bilan 2013 du Centre de sécurité civile, soit dans d'autres sections du rapport du SIM, voici ceux dont ICSC-EM soumet ses premiers commentaires à la Commission, les autres figureront dans un prochain rapport complétant celui publié sur la « *simulation de test de sirène d'alerte* ».

2.1- les 25 ans du Centre de sécurité civile –

“La mission du CSC est donc de s’assurer de la prévention des sinistres majeurs et du meilleur état de préparation des arrondissements, des villes liées et des services centraux de la Ville de Montréal face aux risques majeurs. Il interpelle les intervenants en mesures d’urgence connus, mais aussi les citoyens et les entreprises, en les sensibilisant à prendre les précautions nécessaires leur permettant de faire face à tout sinistre majeur”

En considérant la spécificité de vulnérabilité du territoire de l’extrême-est de l’île et de ses zones d’exposition aux risques technologiques identifiées officiellement au CMMIC-EM comme celles qui se devraient de l’être,

même si le service de sécurité incendie et de la sécurité civile de Montréal est une compétence d’agglomération gérée par la ville-centre,

leur proximité avec des risques technologiques ou naturels s’y jouxtant, fait que les montréalaises et montréalais « sinistrables » de l’extrême-est ont droit beaucoup plus à la déconcentration organisationnelle du service, (applicable sur mesure à leur situation spécifique), que le modèle uniforme de gestion imposé par l’ex état-major du SIM, (non-applicable comme prêt-à-porter d’un bout de l’île à l’autre)

2.2- simulation de test de sirène d’alerte

Cette section du bilan illustre encore le manque de rigueur du CSC qui utilise indistinctement les mots « test », « exercice » « simulation » pour décrire cette opération de vérification, d’abord technique, puis opérationnelle à l’intérieur de ses protocoles de mesures d’urgence, du fonctionnement des sirènes industrielles d’alerte des riverains des installations d’entreprises génératrices de matières dangereuses toxiques. Avant même l’interruption au CMMIC-EM, entre 2006 et 2011 des exercices liés au déclenchement des sirènes d’alerte des entreprises industrielles CEPSA et CHEMTRADE, les procès-verbaux d’assemblées publiques de la Commission de la sécurité publique tenues en 2005 et 2007 attestent d’interventions du public dénonçant l’inaudibilité des sirènes industrielles d’alerte.

À la suite de leur récupération par le CSC en 2012 et 2013 mais sans le processus CMMIC-EM, ces exercices s’avèrent encore et toujours problématiques, voire inefficaces, particulièrement quand on recommande à grands renforts de publicité payée par les fonds publics et privés, des comportements aux « sinistrables », qui ne les entendent pas ou très faiblement. Des ambiguïtés conjecturelles et structurelles demeurent encore préoccupantes.

ICSC-EM a terminé et publié la première partie de son étude appliquée sur l’exercice 2013. La deuxième sera parachevée bientôt.

Tout comme les CMMI en région qui ont tenu des exercices d'alerte à Varennes et Salaberry-de-Valleyfield en 2013, puis le 7 mai prochain à nouveau à Salaberry-de-Valleyfield, et à Bécancour à l'automne, ICSC-EM recommande à la Commission

- la tenue, annuelle optimalement, ou autrement, à un moment plus propice qu'en milieu de semaine à 15h15, d'un exercice intégré d'alerte incluant mais surtout pas uniquement et exclusivement, l'utilisation des sirènes industrielles
- la réintégration en synergie commune, dans le processus CMMIC (puisque'ils en ont tous été exclus par le CSC) des intervenants des instances municipales membres du CMMIC-EM, des intervenants industriels, des citoyens et des intervenants gouvernementaux.

2.3- service d'avis à la communauté

ICSC-EM considère qu'à défaut de l'intégrer dans la tenue de l'exercice des sirènes industrielles d'alerte en 2012 et 2013, le CSC aurait pu diffuser la promotion de l'inscription volontaire à même les milliers de dépliants expédiés par la poste aux « sinistrables ».

2.4- sensibilisation du public : la trousse 72 heures

ICSC-EM demande que la promotion de la trousse de 72h ne soit pas la seule forme de sensibilisation utilisée chez le public de l'extrême-est exposé aux risques technologiques sur terre, sous- terre et sur eau, et que l'on prenne en compte **qu'est toujours inopérant** le Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l'Est de Montréal [PECSC-EM] (volets scolaire, clientèles vulnérables et travailleurs), financé via nos contributions fiscales municipale et fédérale, à la hauteur de 130 000\$ pour son élaboration dans le cadre du programme conjoint en protection civile entre 2008 et 2010, aboli en 2012 par le gouvernement conservateur d'Ottawa.

C'est dommage parce que cette situation affecte la finalisation par le CMMIC-EM d'un projet d'entente pour la diffusion du PECSC-EM avec les organismes Tandem RDP-PAT, Prévention Montréal-Est, Surveillance Anjou et Tandem M-H-M, en soutien à l'axe 2 du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine et en conformité avec la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire de la Ville.

2.5- L'année 2013 du CSC en bref - La capsule-vidéo «la sirène crie, tout le monde à l'abri » produite en 2012, et l'utilisation du site web du CSC

L'échéance du temps alloué pour finaliser la rédaction de ce mémoire approchant, nous ne disposons pas suffisamment de temps pour commenter les items en rubrique, deux cas de figure pouvant illustrer à la Commission, un partenariat très mal en point entre le CMMIC-EM et le CSC.

2.6- Le mois de la prévention des incendies et de la sécurité civile de Montréal

Pour fin de transparence dans nos information transmises à la Commission, nous déposons à **l'Annexe D** la correspondance échangée à ce sujet en 2013 avec la direction du SIM au sujet d'un incident survenu à la succursale Canadian Tire à Pointe-aux-Trembles

3-Notre recommandation

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les commissaires,

Comme nous l'avons indiqué dans l'Introduction de ce mémoire, notre participation à l'étude publique du rapport annuel 2013 des activités du Service de sécurité incendie de Montréal constituait pour nous l'occasion de vous rencontrer et de vous sensibiliser, bien imparfaitement d'ailleurs, sur des citations et des omissions contenues dans ce rapport, susceptibles d'illustrer une situation particulièrement détériorée au CMMIC-EM, parce qu'en tension avec le SIM.

Nous souhaitons que la Commission et le Service puissent en prendre acte et faciliter, avec l'assurance de notre collaboration, une reprise de dialogue avec et entre toutes les parties impliquées.

Initiatives citoyennes en sécurité civile de l'Est de Montréal (ICSC-EM)
Maurice H. Vanier, président

4-Annexes

Annexe A

LA CHARTE D'ICSC-EM: NOS 8 OBJECTIFS

1- Stimuler par diverses initiatives, la participation citoyenne en sécurité civile (prévention et analyse des risques, préparation-communication-éducation citoyenne, intervention et mesures d'urgence et relève-rétablissement) prioritairement dans les arrondissements montréalais de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Anjou, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et dans la Ville de Montréal Est

[Profil - citoyen - bénévole recherché dans chaque localité pour réaliser cet objectif: retraité ou travailleur ou autre, familial ou formé avec les opérations de santé et sécurité au travail ou mesures d'urgence ou gestion en secourisme-sauvetage / L'expérience acquise dans les milieux d'entreprises privées ou publiques, industrielles, d'éducation, de santé, de services à l'enfance ou autres comparables constituant un atout]

2- Favoriser la sensibilisation, la mobilisation et l'implication des citoyennes et citoyens de tous âges, de toutes occupations et de toutes conditions, dans l'action citoyenne en sécurité civile exercée dans les organismes humanitaires et communautaires reconnus par les autorités gouvernementales, et privilégier l'assistance aux personnes les plus vulnérables soit par l'âge, la maladie ou par un handicap physique, intellectuel ou mental

[Profil - citoyen-bénévole recherché pour réaliser cet objectif: retraité ou travailleur ou autre, familial ou formé ou voulant s'initier avec les opérations auxiliaires en soutien / santé et sécurité au travail ou mesures d'urgence, dépannage alimentaire et vestimentaire, dans les milieux d'entreprises privées ou publiques, industrielles, d'éducation, de santé, de services périsoignants]

ou simples auxiliaires-secours à l'enfance, personnes âgées et à capacités réduites ainsi qu'aux animaux de compagnie]

3- Promouvoir le recrutement, la formation et la valorisation de personnes aptes à participer bénévolement en tant que représentants du public, dans les espaces de dialogue industrie-communauté, et/ou de concertation en planification de mesures d'urgences, et/ou de suivi d'implantation /exploitation d'installations industrielles à risques, et/ou de gestion partagée des risques technologiques, ainsi que dans les équipes d'auditeurs mandatées par les entreprises industrielles soumises à la certification de gestion responsable

[Profil - citoyen-bénévole recherché pour réaliser avec ICSC-EM cet objectif: *retraité ou travailleur ou autre, familier ou formé avec les opérations de santé et sécurité au travail ou mesures d'urgence ou protection de l'environnement / L'expérience acquise dans les milieux d'entreprises privées ou publiques, industrielles, d'éducation, de santé, de services à l'enfance ou autres comparables constituant un atout]*

4- Collaborer à la préparation, à la diffusion et à l'évaluation des campagnes périodiques de communication des risques, des volets du programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile dans l' Est de Montréal (*PECSC-EM*), des vérifications techniques des équipements d'alerte et de notification de la population en cas d'accident industriel majeur, ainsi que des exercices de simulation

[Profil-citoyen-bénévole recherché pour réaliser avec ICSC-EM cet objectif: *retraité ou travailleur ou autre, familier ou formé avec l'animation ou l'enseignement ou l'éducation ou la vente, en santé et sécurité au travail ou en mesures d'urgence ou autre dans tout genre de milieu*

5- Soutenir, en cas de sinistre, sur invitation et en partenariat avec les autorités compétentes des missions auxiliaires qui n'interfèrent pas avec celles d'intervention proprement dites

[Profil - citoyen-bénévole recherché pour réaliser avec ICSC-EM cet objectif dans chaque localité: *tout(e) citoyen (ne) retraité (e) ou travailleur/travailleuse déjà recruté(e) ou formé(e) ou initié(e) par l'un ou l'autre des organismes accrédités par les organismes gouvernementaux pour les secours en cas de sinistre ou d'épidémie ou situation semblable*

6- Intervenir auprès de tout organisme ou instance gouvernementale locale, régionale, provinciale ou fédérale, dont la compétence peut être interpellée pour corriger ses lacunes, ou améliorer sa performance, ou apprécier son excellence, dans sa gestion des risques identifiés sur le territoire de l'Est de Montréal délimité à l'ouest, par le boulevard Pie IX, au nord, par la rivière-des Prairies, à l'est, par le pont Le Gardeur, et au sud, par le fleuve Saint-Laurent

[Profil- citoyen-bénévole recherché pour réaliser avec ICSC-EM cet objectif: *la description d'un profil plus pointu est en élaboration]*

7- Conclure toute entente partenariale à caractère public ou privé pouvant faciliter la réalisation de l'un et/ou l'autre des objets ci-haut mentionnés et pour lesquels la constitution de cette personne morale est demandée

[Profil- citoyen-bénévole recherché pour réaliser cet objectif avec ICSC-EM: la description d'un profil plus pointu est en élaboration]

8- Se procurer, aux fins mentionnées ci-dessus, des fonds ou d'autres biens par voie de souscriptions publiques:

Annexe B

INITIATIVES CITOYENNES EN SÉCURITÉ CIVILE DE L'EST DE MONTRÉAL (ICSC-EM)

Points d'intérêt soumis lors d'échanges avec MM. François Massé et Ronald Martin

1. Formation du personnel dans l'Est face aux interventions impliquant notamment des hydrocarbures
2. Formation du personnel concernant l'ensemble des éléments de sécurité civile
3. La reconnaissance et le soutien à la participation citoyenne (implication éventuelle style Citizen Emergency Response Team)
4. Disponibilité d'outils de travail aussi essentiels que l'eau et la mousse
5. Collaboration des casernes aux activités de formation, aux visites industrielles et la l'application du Programme d'éducation citoyenne à la sécurité civile...
6. Promotion de l'APM à collaborer et être proactifs vis-à-vis des différentes activités
7. Sensibilisation aux risques présents dans l'Est notamment l'ammoniac, l'acide acétique, le H₂S, le SO₂ et les impacts directs sur la casernes concernées (PAT-RDP, St-Léonard, Montréal-Est, HOMA et Anjou, 28,14,38,44,8,21,22,17,18,39,40,45,48, la future 32 et le 29). Ne sont même pas envisagées les conséquences directes sur la disponibilité des casernes qui se trouvent dans les périmètres toxiques ou inflammables ou à immédiate proximité (8 Cepsa et CCR, 28 Saputo, 44 Métro et Lavo, 40 Canterm et Cepsa, 22 Sobey's et Métro, 18 Sobey's) de même que toutes les casernes qui longent ou répondent le long de la voie ferrée qui traverse l'île et sur laquelle circulent des trains de marchandises dangereuses.
8. L'implication dans des activités de formation concernant des interventions sur le fleuve ou le long des berges (explosions de réservoirs, déversements, incidents impliquant les quais, les égouts collecteurs...) et des interventions impliquant les nombreux pipelines qui sillonnent l'Île de Montréal
9. Les interventions sur les voies ferrées et dans les cours de triage impliquant des wagons ou des trains de marchandises dangereuses

ANNEXE C

Référence/hyperlien

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_C_MMIC_20120531.PDF



Comité mixte municipalités, industries, citoyens de l'Est de Montréal

Bureau du vice-président (citoyens)

Étude publique par la commission sur les finances et l'administration du

rapport de l'année 2011 du vérificateur général de la Ville de Montréal

! Commentaires des citoyennes et citoyens du CMMC-EM sur la 1
! partie V du rapport, section V-5.- Gestion des matières dangereuses 1
1 (pages 227 et suivantes)
r

31 mai 2012

Monsieur le président
Mesdames et Messieurs, membres de cette commission Monsieur le
vérificateur général et vos adjoints
Autres distingués participants,

Je me nomme *Maurice I-1. Vanier*, prêtre diocésain retraité, et j'ai siégé durant huit années dans cette enceinte, dont quatre à titre de conseiller de la Communauté urbaine de Montréal puisqu'alors maire de la Ville de Pointe-aux-Trembles et secrétaire de la Conférence des maires de banlieue, et quatre autres années suivant ma réélection après la fusion référendaire de Pointe-aux-trembles à Montréal, cette fois-là comme conseiller municipal montréalais, puis membre du comité exécutif de la nouvelle Communauté urbaine.

Ce soir, je représente les citoyennes et citoyens membres du *Comité mixte municipalités, industries et citoyens de l'Est de Montréal incorporé*, fondé conjointement en 1995 par les élus et cadres de la Ville de Montréal-Est et la douzaine d'entreprises industrielles membres de l'Association industrielle de l'est de Montréal, le 1er du genre créé au Canada pour assumer volontairement une gestion participative avec le milieu, des risques d'accidents industriels majeurs liés à la fabrication, l'utilisation, l'entreposage et le transport de matières dangereuses. S'y joignirent ensuite les citoyens et les chefs de sécurité incendie de Montréal, Anjou, Pointe-aux-Trembles /Montréal-Est, St-Léonard et Montréal-Nord ainsi que de nombreux intervenants de services gouvernementaux associés à la sécurité civile et mesures d'urgences pour l'Est de Montréal. En 2008, craignant la démobilitation tant municipale qu'industrielle dans l'éprouvante dysfonctionnalité montréalaise et le déclin appréhendé de l'industrie pétrochimique, nous avons donné une personnalité morale et juridique au processus CMMI dans l'Est de l'île et ajouté la participation citoyenne à égalité avec la représentation municipale et industrielle.

Je vous remercie de m'accueillir ce soir pour recevoir les commentaires de mon groupe sur la partie V du rapport annuel 2011 du vérificateur général, dont la section cinquième analyse la gestion des matières dangereuses dans l'agglomération et formule 9 blocs de recommandations, pour un grand total de 20.

Vous comprendrez que je n'ai pu disposer suffisamment de temps pour commenter convenablement chacune d'entre elles et que je m'en tiendrai à certaines généralités et certaines particularités. Je vous soulignerai toutefois, que la perspective globale dans laquelle ces commentaires sont formulés, est teintée des relations fortement tendues existant depuis 2010 entre la partie citoyenne du CMMIC-EM et le service de sécurité incendie (SSJM) ainsi que son centre de sécurité civile (CSC).

Commentaires d'ordre général sur les recommandations du vérificateur

1. D'entrée de jeu nous désirons exprimer à votre commission notre vive satisfaction sur la teneur de cette cinquième section de la partie V du rapport de vérification des ressources et des technologies de l'information parce qu'elle rejoint exactement et parfois même dépasse nos propres observations quant aux lacunes constatées en matière de gestion municipale des risques d'accidents industriels majeurs et les recommandations formulées par le vérificateur général pour les corriger.
2. Nous avons énormément apprécié la pertinence des 9 recommandations suivantes :
 - a. 3.1.1. B [mesures obligeant les générateurs de risques à divulguer leurs risques à la Ville]
 - b. 3.1.2. B [les comités mixtes municipalités-industries/ CMMI]
 - c. 3.1.5. B [systèmes efficaces d'alerte à la population]
 - d. 3.1.6. B [interfaces industrielles-résidentielles dans l'aménagement du territoire]
3. Concernant la sous-section 3.2. (Gestion des matières dangereuses par les installations de la Ville), nous souhaitons que l'on tienne compte aussi de l'usine d'épuration des eaux usées à R-D-P (usine complémentaire prochaine de production d'ozone) et le centre prévu de biométhanisation de déchets organiques à Montréal-Est, ces installations augmentant la vulnérabilité de l'extrême-est de Montréal aux risques technologiques.
4. Nous demandons à la commission de recommander à la direction générale de la Ville que les directeurs d'installations municipales gérant des matières dangereuses participent aussi aux travaux des CMMI établis dans leurs milieux respectifs, en toute équité avec les directeurs d'installations privées gérant des matières dangereuses.

En complément au commentaire précédent, j'ajouterai personnellement ce qui suit (que j'ai déjà énoncé en décembre 2011 lors de ma plainte adressée vs le SSIM et à l'Office de consultation publique de Montréal-projet d'implantation de centres de biométhanisation des déchets domestiques). - Dans la gestion municipale des matières dangereuses, en matière d'éthique, la crédibilité et l'imputabilité de leurs gestionnaires municipaux doit être la plus irréprochable et transparente possible, compte tenu qu'ils sont de la même « familia » que les inspecteurs municipaux et les pompiers qui leur appliquent lois et règlements. En comparaison, je vous souligne que les citoyens « dits ordinaires » dans l'est de l'île, font partie depuis 3 ans des équipes d'auditeurs dans nos grandes entreprises industrielles tandis que je ne vois pas encore le jour où nous serons invités comme tels à l'audit du centre de sécurité civile ou du SSIM.

6. Je conclus cette liste abrégée de commentaires d'ordre général en **demandant** à cette commission lorsqu'elle formulera ses propres observations sur cette section cinquième, d'en adresser à sa consœur, la commission de la sécurité publique. La gestion des risques liés aux matières dangereuses ou risques technologiques s'inscrit parmi les autres risques (naturels, sanitaires, sociaux) à gérer par la sécurité civile de l'agglomération et cette préoccupation d'investigation qui devrait être aussi la sienne outre le vérificateur général, nous apparaît largement sous-estimée par ladite commission.

Nous avons déjà affirmé notre reconnaissance au vérificateur général. Maintenant, s'appuyant sur son rapport, nous **réitérons** notre inquiétude sur la façon « *pompier* » dont la protection civile de nos concitoyens est traitée dans la nouvelle ville de Montréal par rapport à l'ancienne. Par conviction et expérience, je maintiens qu'à ce chapitre, la loi de la sécurité civile caractérisant le citoyen comme premier répondant ou responsable de sa sécurité « civile », cela constitue une obligation de proximité au 1er niveau de soutien pour les villes liées et les arrondissements, ce qui n'est pas le cas pour la sécurité incendie qui elle, relève au 1er niveau des obligations d'agglomération.

Or, depuis la création de la nouvelle ville, cette préoccupation de soutenir et de s'associer directement les citoyens avec humanisme et compassion, en prévention, mesures d'urgences, intervention et rétablissement face à leur vulnérabilité aux types de risques identifiés dans leur voisinage, a été enlevée à la gouvernance locale pour être confiée au SSIM. On me répondra que c'est le cas dans toutes les villes et régions au Québec. C'est exact et dans toutes ces localités à dimension humaine, les élus, pompiers et leurs volontaires favorisent en matière de protection civile des relations de partenariat qui sont construites, maintenues et vivifiées avec les diverses composantes de la société civile et de la participation citoyenne. Ici, ce sont souvent et malheureusement des comportements corporatifs, syndicaux, hiérarchiques empesés, type top-bottom qui colonisent avec paternalisme ou arrogance les citoyens des villes liées et des arrondissements, ignorent leurs élus dans les faits, et se camouflent dans des plans de table sans fin pour se donner bonne conscience qu'on est prêt à tout.

Reconnaissez chers élus, que vous avez probablement de meilleurs rapports directs avec le commandant de votre poste de police de quartier que vous n'en avez jamais eu avec l'anonyme responsable de la caserne de pompiers chez vous et dont ses pompiers n'ont encore jamais frayé avec vos civils-contribuables dans des exercices réels de simulation ou confinement en cas de sinistre. Voilà.

Commentaires sur certaines recommandations

1. Concernant le bloc 3.1.1. sur l'obligation qu'aient les générateurs de risques de divulguer leurs risques à la Ville, nous demandons que sous la dénomination « Ville » on comprenne aussi « les citoyens des milieux de vie et de travail où sont établis ces générateurs de risques, y compris les générateurs municipaux et gouvernementaux ». Comme cas de figure appliquant volontairement cette recommandation, je cite toutes les entreprises industrielles qui ont participé à *l'effort* de communication financé à frais partagés instances-municipales et le gouvernement fédéral entre 2002-2008 dans l'Est de l'île, Lasalle et St-Laurent. Depuis ce temps, tout est en dormance sous le prétexte que l'état-major des pompiers ne s'est pas encore remis des suites des conflits de travail dans ses rangs et que les campagnes de communication précédentes ont trop essoufflé le personnel du centre de sécurité civile.
2. Concernant la divulgation des risques technologiques présents sur des territoires donnés, nous demandons que l'agglomération fasse aussi sa part et adopte, comme l'ont fait dix villes à forte concentration de ces types de risque depuis le 27 avril 2011, la Charte municipale de communication des risques associés aux matières dangereuses, qui figure en annexe « A » à ce mémoire.
3. Concernant les 5 recommandations figurant dans le bloc 3.1.2 B à propos des comités mixtes municipalités -industries, nous soulignons à votre commission que selon l'expérience de 17 années de notre CMMIC-EM,
 - a. Un CMMI est d'abord dans un milieu industriel donné un processus volontaire, bottom-up de gestion associée des risques d'accidents industriels majeurs et de promotion de sécurité civile entre partenaires industriels, intervenants municipaux de la sécurité et de l'économie, des citoyens experts (et non des plantes vertes de cautionnement) et des experts gouvernementaux. Je ne suis pas assuré, selon ce que j'entends depuis novembre 2011 jusqu'à aujourd'hui, que le SSIM dans sa culture très particulière, a compris fondamentalement cela dans l'application de 3.1.2.C, ou le plan d'action de l'unité d'affaires concernée. Il affiche plutôt une conception bureaucratique et instrumentalisante de ce processus, en le confondant avec un genre de table de concertation à son service, susceptible de lui favoriser rapidement l'application des recommandations du vérificateur sans plus. J'espère me tromper...

- b. Le 18 avril dernier, à l'occasion d'une réunion de 40 intervenants multiprovenances en mesures d'urgence, convoquée à Montréal- Est par les 3 coordonnateurs des groupes de travail du CMMIC- EM, c'est-à-dire deux citoyens experts bénévoles et le directeur général de l'Association industrielle de l'Est de Montréal, nous avons eu la très désagréable surprise d'y entendre les représentants du SSIM et du CSC à la fois prétendre que les trois CMMI de l'île devaient fonctionner selon les mêmes normes, mais qu'en ce qui les concernaient eux, i/s se réservaient à eux-mêmes de déterminer leur temps disponible et leurs priorisations.

Ça, mesdames et messieurs, ce n'est pas du partenariat mais plutôt du *bullying* de ressentiment envers ce rapport, non admissible d'un service municipal qui a de sérieuses lacunes à optimiser la qualité de son soutien à la sécurité civile de nos concitoyens, ce dans le respect du chapitre 6 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*.

- c. En conséquence, **nous recommandons** à votre commission et à la Direction générale de veiller à « *décaporaliser* » ce type d'approche du SSIM si l'on vise une application harmonieuse et réelle de toutes les recommandations du vérificateur général.

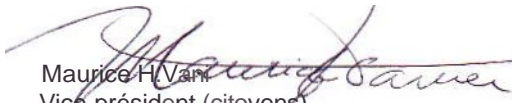
4. Concernant la recommandation à 3.1.5.B. adressée notamment au SSIM, « *de prendre les moyens nécessaires pour que les générateurs de risques se dotent de système d'alerte à la population efficaces* », à titre de cas de figure, **nous informons** votre commission que 36 propriétaires riverains du St-Laurent membres regroupés dans l'*Association des riverains du Vieux Pointe-aux-Trembles* ont déjà déposé une plainte le 11 mai dernier à Environnement Canada contre l'entreprise agroalimentaire Metro Richelieu, (ses installations de 20 000 livres d'ammoniac à Pointe-aux-Trembles et 6050 livres d'ammoniac à la frontière de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies,) ainsi que contre le SSIM et le CSC, en délai abusif de l'application d'articles de la loi canadienne de l'Environnement et du règlement sur les urgences environnementales. On trouvera à l'annexe « B », l'essentiel de cette plainte, émise par pure coïncidence, trois jours avant le dépôt du rapport du vérificateur général.
5. Concernant les deux recommandations à 3.1.6 B sur un aménagement du territoire montréalais plus respectueux des interfaçades résidentielles- industrielles génératrices de risques d'accidents industriels, **nous saluons** l'audace du vérificateur général alors que des ordres professionnels se sont transformés en carpettes devant cet enjeu et que le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)* est demeuré tout à fait gélatineux selon l'avis de nos collègues citoyens

regroupés dans /'Alliance pour une gestion des interfaces industrielles/ résidentiel/es responsable. (AGIIRR).

Cependant nous ne saurions insister assez auprès de votre commission pour que la réflexion et l'application de ces recommandations par le SSIM et le CSC soient faites en réelle interdisciplinarité avec les acteurs du développement économique local, dans une perspective de développement durable, ce avant que les inspecteurs soient lâchés tels des électrons libres, dans une *économie* industrielle déjà fragile.

Nous aurions eu d'autres commentaires à formuler sur d'autres recommandations. Nous vous avons cependant livré l'essentiel de nos préoccupations, lesquelles nous estimons avoir été confirmées dans ce rapport du vérificateur général.

Monsieur le président, Mesdames Messieurs, Je vous remercie pour votre attention.


Maurice H. Van
Vice-président (citoyens)

Aussi : Membre de la Communauté de pratique des CMMI du Québec 1 Membre du Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM) 1 représentant des citoyens aux comités de liaison industrie-communauté des entreprises Chemtrade Montréal, Énergie Suncor, Terminaux Canterm et Association industrielle de l'Est de Montréal 1 Secrétaire -trésorier de /'Association des riverains du Vieux Pointe-aux-Trembles 1 ex-maire de Pointe-aux-Trembles (1978-1982) et ex-membre du comité exécutif de la GUM, responsable de /'Environnement (1982-1986) 1 ex- fondateur et directeur général du Centre communautaire Roussin (1984-2006)

ANNEXE A

Charte municipale de la communication des risques Liés aux matières dangereuses

Parce que la municipalité est le plus près des citoyens et joue un rôle essentiel concernant leur sécurité;

Parce qu'elle possède un pouvoir de mobilisation important et reconnu, lié à un leadership appuyé par la loi, concernant la prévention des risques présents sur son territoire et la planification des mesures d'urgence afin de faire face aux sinistres qui peuvent y survenir;

Parce que tes citoyens sont responsables de veiller sur leur santé et d'assurer leur sécurité et leur bien-être selon leur condition, leur degré d'autonomie et leurs besoins, cette responsabilité s'exerçant également envers leur entourage.

LA MUNICIPALITÉ RECONNAÎT...

1. que le risque associé à la manutention, au stockage et au transport de matières dangereuses est une réalité à laquelle elle ne peut échapper ; que malgré la réglementation, les mesures de sécurité et les actions de contrôle qui s'imposent à leur endroit, un accident impliquant des matières dangereuses est possible;

2. que la possibilité d'un tel accident constitue un risque important pour la santé et la sécurité des personnes exposées, même au-delà des limites de son territoire, pouvant aussi entraîner des dommages sérieux aux biens et aux structures des environs;

3. qu'en cas d'accident impliquant des matières dangereuses, le citoyen est par principe le mieux placé pour se protéger et protéger les autres de manière rapide, avant l'arrivée et l'intervention des équipes d'urgence;

4. que le citoyen ne peut développer et maintenir cette capacité d'agir que s'il est informé sur les risques auxquels il peut être exposé, sur la façon utilisée pour le prévenir en situation d'urgence et sur ce qu'il doit faire pour se protéger et protéger les autres adéquatement;

5. que les générateurs de risque présents sur son territoire ont le devoir d'agir de manière responsable en contribuant à l'identification, au contrôle et à la communication de leurs risques et en assumant leur juste part des coûts associés;

6. que la mobilisation engendrée par la communication des risques, en informant la communauté et en cherchant sa participation, a un effet bénéfique sur sa résilience et sur la capacité d'intervention des équipes de secours lors d'un sinistre ainsi que sur la réduction de ses conséquences.

ELLE S'ENGAGE DONC...

1. à identifier les risques liés aux matières dangereuses présents sur son territoire et les moyens pour en diminuer la dangerosité, mais également déterminer ce qu'il faut faire pour se préparer et être en mesure d'agir si un problème survenait;

2. à adapter au besoin son plan d'urgence afin d'être en mesure de faire face à un accident impliquant des matières dangereuses sur son territoire, entre autres en mobilisant et en mettant à contribution ses citoyens;

3. à recourir aux stratégies et moyens nécessaires pour communiquer efficacement à toute la population les risques associés aux matières dangereuses qui concernent son territoire et les mesures prévues au plan d'urgence en cas d'accident.

ELLE ENTEND FAVORISER..

1. la participation des partenaires et des parties prenantes, y compris les citoyens, à l'élaboration et à la réalisation de la communication des risques, reconnaissant l'importance de leur rôle et leur compétence;

2. les actions invitant chaque citoyen, organisme et entreprise situés sur son territoire à connaître les mesures d'urgence à mettre en place dans leur milieu et à pouvoir réagir efficacement en cas d'urgence, en lien avec les services de secours;

3. l'intégration permanente de la communication des risques dans sa planification, avec les ressources humaines, matérielles et financières que cela suppose et dont elle dispose.

Ainsi, sera progressivement instaurée une communauté responsable et engagée, prévenue des risques présents dans son entourage, préparée à y faire face et soutenue par la municipalité *qui* saura mobiliser au besoin.

Trois-Rivières

27 avril 2011

ANNEXE D

De : Maurice H. Vanier [mailto:maurice.vanier@videotron.ca]

Envoyé : 18 octobre 2013 09:34

À : fmasse@ville.montreal.qc.ca

Objet : La prestation ratée du SIM au Canadian Tire de P.A.T. le 12 octobre



Par courriel et lettre

Montréal, ce 18 octobre 2013

Monsieur François Massé
Directeur
Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)

Objet : Déception – La prestation ratée du SIM au Canadian Tire de P.A.T. le 12 octobre

Monsieur le directeur,

Je désire vous exprimer par la présente, ma vive déception quant à la désolante prestation que les intervenants désignés du SIM ont signifiée au public lors de l'évènement annoncé pour souligner la *Semaine de la prévention des incendies* à la succursale Canadian Tire de Pointe-aux-Trembles le samedi 12 octobre. Le public pointelier qui s'y est présenté tout comme le soussigné, se fiait à la publicité mentionnant des activités d'information et de promotion, dont certaines s'adressant aux enfants, de 9h à 17h. En réalité, on a eu droit qu'à peine trois heures de présence de pompiers à une insignifiante table vers l'arrière du magasin. Même pas un avis de courtoisie indiquant qu'après midi, ils avaient déserté leur kiosque, forçant le personnel du magasin à expliquer tant bien que mal leur absence aux clients qui comme moi s'étaient déplacés. Était-ce un exercice santé&sécurité au travail de *petite évacuation*, avec le slogan « pompiers sortis, vous autres civils, pas avertis » ?

J'ignore les motifs sous-jacents à cette opération bâclée, telle qu'un de vos superviseurs a lui-même constaté de visu lors de sa visite sur les lieux dans l'après-midi. (*) C'est d'autant plus décevant que les attentes étaient élevées, vos pompiers ayant fort bien fait les choses lors de l'évènement « portes ouvertes » organisé dans les casernes au printemps pour marquer l'anniversaire de fondation du SIM. C'est d'autant plus navrant que votre service a tout le moins un devoir de mémoire attentionnée pour cette

succursale Canadian Tire sévèrement sinistrée le 24 mai 2007 par un énorme incendie provoqué à 19h par un pompier montréalais dépressif, causant pour 3 millions \$ de pertes et la mise en chômage forcé d'une quarantaine d'employés (dont l'actuelle gérante) et finalement éteint le lendemain avec l'apport des expertises humaines et chimiquement moussantes des raffineries Shell et Suncor.

C'est d'autant plus désolant pour le programme d'éducation citoyenne en sécurité civile que diffuse vos partenaires civils au *Comité mixte municipalités, industries, citoyens de l'Est de Montréal (CMMIC-EM)* et à *l'Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM)* dans les zones d'exposition aux matières dangereuses inflammables et toxiques telle celle dans laquelle se situe ce magasin avec ses voisins commerçants – consommateurs. Votre intervention-éducation ratée du public du 12 octobre à Canadian Tire aurait pourtant pu y faire la démonstration d'une véritable intégration appliquée *sécurité incendie ET sécurité civile*, chez nous les sinistrables locaux aux m.d., quant aux informations verbales et visuelles, les consignes de sécurité /évacuation ET confinement combinée à la promotion des avertisseurs ET des troussees 72h. Évidemment, cela aurait causé au SIM une certaine complexité de couleur locale dans cette opération, puisqu'à contre-sens de votre campagne de prévention axée partout sur l'alerte > évacuation. Dans le cas de risques d'échappées toxiques à Montréal-Est, Pointe-aux-Trembles et Mercier-Est, c'est aussi l'alerte > confinement.

Visiblement, cela apparaissait trop compliqué pour votre service hypercentralisé de gérer un tel plan déconcentré de communication, à la mesure de cette double problématique qui est pourtant celle vécue par nous, les *ch'timiques* d'ici. C'est dommage pour votre réputation, car le matin même de ce 12 octobre où vos employés se sont poussés du kiosque après trois heures, le sondage Léger sur le baromètre de confiance québécoise envers les professions attribuait sur 66 occupations, la 1^{ère} position aux pompiers, ce encore une fois, même avec une baisse de 3% par rapport à l'an dernier. Le SIM devrait donc faire un meilleur usage collectif de ce capital d'admiration spontanée presque automatique de la population dans les rapports privés qu'elle entretient avec vos pompiers identifiés aux intervenants dédiés à protéger sa santé. À cet effet, je vous invite à lire mon intervention citoyenne ci-jointe, déposée et commentée le 31 mai 2012 à la commission du conseil municipal chargée d'étudier le rapport du vérificateur général dont un chapitre critiquait sévèrement la piètre performance de votre service dans la gestion des matières dangereuses.

Espérant que cette lettre servira plutôt à corriger les lacunes systémiques du SIM que de culpabiliser des individus-pompiers qui ont probablement exécuté le 12 octobre le minimal-standardisé attendu de leur assignation, je vous prie d'accepter Monsieur Massé, l'expression de ma vigilante collaboration.

Maurice H. Vanier

Président

[ICSC-EM- 12190 rue Notre-Dame, Montréal, H1B2Z1](mailto:ICSC-EM-12190@ville.montreal.qc.ca)

* - selon les informations obtenues de la gérante de la succursale

C.c. | [via courriel](mailto:via.courriel@ville.montreal.qc.ca) - Administrateurs de ICSC-EM & membres du CMMIC-EM- Président
CMMIC-EM | [via papier](mailto:via.papier@ville.montreal.qc.ca)- Gérante et propriétaire franchisé

De : manthopoulos@ville.montreal.qc.ca [mailto:manthopoulos@ville.montreal.qc.ca] **De la part de** ptaillefer@ville.montreal.qc.ca

Envoyé : 7 novembre 2013 14:05

A : Maurice H. Vanier

Objet : La prestation ratée du SIM au Canadian Tire de P.A.T. le 12 octobre

Monsieur Vanier,

Récemment, nous avons reçu une lettre nous faisant part de votre déception au sujet de la prestation du Service de sécurité incendie de Montréal au Canadian Tire de Pointe-aux-Trembles, le 12 octobre 2013.

Lors de cette journée, l'ensemble des services d'incendie du Québec était présent dans tous les Canadian Tire. À Montréal, nos agents de prévention étaient sur les lieux des 16 commerces avec un petit kiosque pour donner des consignes et sensibiliser les citoyens sur cet événement de prévention. De plus, les véhicules d'intervention (pompiers) se présentaient sur les lieux des sites, mais demeuraient en service pour assurer la protection et la couverture de leurs territoires respectifs. En outre, pour les enfants, nous avons un simulateur et une mascotte présents dans deux commerces (de 8 h à 12 h au 3079, boul. des Sources, à Dollard-des-Ormeaux et de 13 h à 17 h au 3025, rue Sherbrooke Est, à Montréal).

.../2

[Au sujet du Canadian Tire de Pointe-Aux-Trembles :](#)

Les pompiers de la caserne 38 ont quitté les lieux pour se diriger sur deux interventions : À 11 h 32 au 3478, 32^e Avenue pour un appel de premiers répondants pour un homme de 92 ans en difficulté et à 13 h 5 sur Notre-Dame Est et 36^e pour un sauvetage en hauteur, impliquant la caserne 38, l'équipe nautique et les équipes de sauvetage en hauteur.

Au sujet de l'agente de prévention qui était présente sur les lieux, elle a dû quitter le kiosque vers 12 h pour des raisons personnelles. Toutefois, je désire vous confirmer qu'il n'y a eu aucun autre problème de prestation de travail de la part des agents de prévention au niveau des autres commerces.

Monsieur Vanier, si cette situation vous a causé des inconvénients, nous en sommes désolés. Soyez certain qu'à l'avenir, nous allons nous assurer de remédier rapidement à la situation afin d'offrir le même service à tous les citoyens de l'agglomération de Montréal.

Vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer monsieur Vanier, nos sincères salutations.



PATRICK TAILLEFER
ASSISTANT-DIRECTEUR

Service de sécurité incendie de Montréal
Centre de services – Expertise et développement de la prévention
200, rue de Bellechasse
Montréal (Québec) H2S 1W4
Tél. : 514 872-4369-
Télec. : 514 868-3238
ptaillefer@ville.montreal.qc.ca
ville.montreal.qc.ca/sim



**AVANT D'IMPRIMER,
PENSEZ À L'ENVIRONNEMENT.**